

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 26 mars 2024 à Reyvroz

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	BERGER Jean-François, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, FOURNET Bernard, VERNET Josette, LEFANT Myriam, BÉARD Patrick, TROMBERT Fabien
<u>St Jean d'Aulps</u> :	CHALENÇON William, VERMANT Rebecca et COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), CORNIER André (DS Reyvroz) et BOYAT Sylvie (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : VUATTOUX Rémy

Date de convocation : 20 mars 2024

1- Installation du nouveau conseil communautaire

Fabien TROMBERT, Président sortant, procède à l'installation du conseil qui est désormais au complet suite au renouvellement des conseillers municipaux de la commune de Morzine.

2- Élection du Président

Jean-Claude DENNÉ, doyen des conseillers communautaires, propose aux délégués présents de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes. Deux conseillers sont candidats : Yannick TRABICHET et Philippe VINET. Après avoir entendu les discours de ces 2 candidats, Jean-Claude DENNÉ invite les conseillers communautaires à procéder à l'élection. Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux élus que cette élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours. Pour être élu au 1^{er} ou au 2^{ème} tour, les candidats doivent obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés. Pour être élu au 3^{ème} tour, la majorité relative est suffisante.

André CORNIER et Cyrille GALLAY sont désignés assesseurs et appelle les élus présents à passer chacun leur tour à déposer leurs bulletins dans l'urne. Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

- 1^{er} tour – nombre de votants : 30
 - Yannick TRABICHET : 17 voix
 - Philippe VINET : 9 voix
 - Bulletins nuls ou blancs : 4

Madame Yannick TRABICHET est élue Présidente de la CCHC.

3- Désignation du nombre de Vice-présidents

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de fixer le nombre de Vice-présidents. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la réglementation en vigueur limite à 20 % des effectifs le nombre maximal de Vice-présidents, soit 6 pour la CCHC, nombre qui peut être porté au maximum à 30 % des effectifs en cas d'accord des délégués à la majorité des 2/3, soit 9 pour la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 9 le nombre de Vice-présidents à élire parmi les membres du conseil communautaire.

4- Élection des Vice-présidents

Les résultats sont les suivants :

- 2^{ème} Vice-président : Christophe MUTILLOD (20 voix – 10 votes blancs)
- 3^{ème} Vice-président : Jean-Claude MORAND (21 voix – 8 votes blancs – 1 bulletin nul)
- 4^{ème} Vice-président : Jean-Louis VUAGNOUX (19 voix - 10 votes blancs – 1 bulletin nul)
- 5^{ème} Vice-président : Gérald LOMBARD (18 voix – 12 votes blancs)
- 6^{ème} Vice-président : Sophie MUFFAT (21 voix – 8 votes blancs – 1 bulletin nul)
- 7^{ème} Vice-président : Maryse GRENAT (23 voix – 6 votes blancs – 1 bulletins nul)
- 8^{ème} Vice-président : Henri-Victor TOURNIER (14 voix – 13 votes blancs – 3 bulletins nuls)
- 9^{ème} Vice-président : Jean-Claude DENNÉ (20 voix – 9 votes blancs – 1 bulletins nul)

Concernant le 1^{er} Vice-président, les résultats sont les suivants :

- 1^{er} tour – nombre de votants : 30
 - Philippe VINET : 19 voix
 - Jean-François BERGER : 11 voix

Les 9 Vice-présidents élus de la CCHC sont les suivants :

- **1^{er} Vice-président : Philippe VINET**
- **2^{ème} Vice-président : Christophe MUTILLOD**
- **3^{ème} Vice-président : Jean-Claude MORAND**
- **4^{ème} Vice-président : Jean-Louis VUAGNOUX**
- **5^{ème} Vice-président : Gérald LOMBARD**
- **6^{ème} Vice-président : Sophie MUFFAT**
- **7^{ème} Vice-président : Maryse GRENAT**
- **8^{ème} Vice-président : Henri-Victor TOURNIER**

- **9ème Vice-président : Jean-Claude DENNÉ**

5- Désignation du nombre des autres membres du bureau

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de fixer le nombre des autres membres du bureau qui siégeront à côté des 9 vice-présidents.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 6 le nombre des autres membres du bureau à élire parmi les membres du conseil communautaire.

6- Élection des autres membres du bureau

Les résultats sont les suivants :

- 1^{er} autre membre du bureau : Rémy VUATTOUX (23 voix – 5 votes blancs – 2 abstentions)
- 3ème autre membre du bureau : Jean-François MUFFAT (21 voix – 7 votes blancs – 2 abstentions)
- 4ème autre membre du bureau : Jean-François MENOUD (19 voix – 11 votes blancs)
- 5ème autre membre du bureau : Jean-François BERGER (19 voix – 8 votes blancs – 3 votes nuls)
- 6ème autre membre du bureau : Laurent HAUTEVILLE (21 voix – 9 votes blancs)

Concernant le 2ème autre membre du bureau, les résultats sont les suivants :

- 1er tour – nombre de votants : 30
 - William CHALENÇON : 14 voix
 - Sophie COTTET : 11 voix
 - Bulletins nuls ou blancs : 5

Les 7 autres membres du bureau sont les suivants :

- **1^{er} autre membre du bureau : Rémy VUATTOUX**
- **2ème autre membre du bureau : William CHALENÇON**
- **3ème autre membre du bureau : Jean-François MUFFAT**
- **4ème autre membre du bureau : Jean-François MENOUD**
- **5ème autre membre du bureau : Jean-François BERGER**
- **6ème autre membre du bureau : Laurent HAUTEVILLE**

7- Délégations d'attributions au Président

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **délègue à Madame la Présidente les attributions suivantes :**
 - *la fixation, dans la limite d'une augmentation de 10 % par rapport à l'existant, des tarifs des droits de voirie, de stationnement et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la CCHC qui n'ont pas un caractère fiscal,*
 - *la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 200 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
 - *la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas trois ans, ainsi que les avenants afférents,*
 - *la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes,*
 - *la création, la modification et la suppression de toutes les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,*
 - *l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,*
 - *l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 20 000 euros,*
 - *la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,*
 - *la fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, du montant des offres de la CCHC à notifier aux expropriés et les réponses à leurs demandes,*
 - *l'exercice, au nom de la CCHC, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans la limite de 200 000 d'euros par opération,*
 - *le soin d'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice et de la défendre dans les actions intentées contre elles, pour tout type de contentieux et devant toutes les juridictions,*

- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 euros par accident,
- le soin de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la CCHC préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros par ligne de trésorerie,
- l'exercice, au nom de la CCHC et dans la limite de 50 000 euros par opération, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme,
- l'exercice du droit de priorité défini à l'article L. 240-3 du code de l'urbanisme dans la limite de 50 000 euros par opération,
- le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la communauté de communes est membre,
- le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens communautaires,
- **décide qu'en cas d'empêchement de la Présidente, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par le 1er Vice-président,**
- **précise que les attributions déléguées à la Présidente pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-présidents, au DGS et aux responsables de services.**

8- Lecture de la charte de l' élu local

Madame la Présidente donne lecture de la charte de l' élu local.

9- Élection des membres de la CAO

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres afin de pouvoir attribuer des marchés dont la consultation est en cours (notamment celui des travaux d'entretien de voirie). Il rappelle que cette commission doit se composer de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes du Haut-Chablais dans les conditions suivantes :

- Présidente :
 - Madame Yannick TRABICHET
- Membres titulaires :
 - Monsieur Gérald LOMBARD
 - Monsieur Jean-Claude MORAND
 - Madame Sophie MUFFAT
 - Monsieur Jean-François MUFFAT
 - Monsieur Jean-François BERGER
- Membres suppléants :
 - Premier : Madame Josette VERNET
 - Deuxième : Monsieur Henri-Victor TOURNIER
 - Troisième : Monsieur Laurent HAUTEVILLE
 - Quatrième : Madame Mireille MARTEL
 - Cinquième : Monsieur Michel MUFFAT

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 16 avril 2024 à Montriond (vote des budgets 2024).

Au Biot, le 5 avril 2024

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Rémy VUATTOUX

